



Remise des Palmes par Olivier Dassault Député de l'Oise, membre de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale

**Le 24 avril 2007
9, rond-point des Champs-Élysées**

Sixième édition des Palmes de l'assurance vie

Le Journal des Finances et le Figaro couronnent les meilleurs contrats d'assurance-vie du marché.

Toutes les catégories de contrats sont représentées

- Les contrats en euros : l'un des placements favoris des épargnants qui accordent une prime à la sécurité ;
- Les contrats multisupports avec une distinction entre les « profilés » et les hors profils. Les premiers offrent à travers les formules prudentes, équilibrées ou dynamiques, la possibilité d'investir sur les marchés financiers sans souci de gestion. Les seconds permettent de sélectionner une multitude d'OPCVM au choix de l'épargnant ;
- Les contrats « loi Madelin ». Ces produits réservés aux non-salariés, sont dotés d'un avantage fiscal conséquent puisque les cotisations sont déductibles des bénéfices professionnels. En contrepartie, la sortie s'effectue au moment de la retraite uniquement sous forme de rente viagère.
- Les PERP : le Plan d'épargne Retraite Populaire dispose d'un atout de choc : puisque les versements sont déductibles des revenus imposables ;
- Les contrats les plus innovants.

Performances et qualités techniques

Nous avons fondé notre classement sur les performances long terme des contrats, car il est indispensable d'examiner sur la durée des produits conçus pour être détenus plusieurs années voire plusieurs dizaines d'années. Si de bons rendements sont un critère de choix incontournables, nous avons également examiné avec la plus grande attention les qualités techniques des contrats en attribuant des bonus aux produits les plus souples et les moins gourmands en frais. Enfin, certaines catégories de contrats ne peuvent être jugées sur leurs performances. D'abord, les contrats multisupports hors-profilés : le large choix d'OPCVM et la liberté d'arbitrage dont dispose l'épargnant rendraient illusoire un classement fondé sur le cumul de performances des OPCVM. De création trop récente, les contrats innovants ne disposent pas d'un historique permettant de prendre en compte leur rendement.

Notre partenaire

Notre palmarès est comme toujours établi avec la participation Fip Editions, société qui outre la publication d'ouvrages sur support papier ou Internet s'est spécialisée dans la collecte et la diffusion de données financières. La base de données de Fip Editions est actuellement la plus complète et la plus fiable du marché.

Tous les résultats

CONTRATS EN EUROS		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
OR	EPARGNE RETRAITE 2 ASAC-FAPES	ASAC-FAPES
ARGENT	CONCORDANCES 2 & LEGAL AVENIR	LEGAL & GENERAL
BRONZE	COMPTE MULTISUPPORT AFER	AFER GIE
CONTRATS EN EUROS SOCIO-PROFESSIONNELS		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
OR	RETRAITE EPARGNE SANTE	MACSF EPARGNE RETRAITE
CONTRATS MULTISUPPORTS A PROFILS		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
OR	ACTEPARGNE 2	LA FRANCE MUTUALISTE
ARGENT	SWISSLIFE LIBERTE	SWISSLIFE
BRONZE	SWISSLIFE STRATEGIC	SWISSLIFE
CONTRATS MULTISUPPORTS A PROFILS SOCIO-PROFESSIONNELS		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
OR	MEDICALE INVESTISSEMENT 2	LA MEDICALE DE FRANCE
CONTRATS MULTISUPPORTS HORS PROFILS		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
OR	EPARGNE RETRAITE MULTIGESTION ASAC-FAPES	ASAC-FAPES
ARGENT	LE PLACEMENT PHI	GENERALI
BRONZE	ACMN HORIZON PATRIMOINE	CREDIT MUTUEL NORD EUROPE
CONTRATS MULTISUPPORTS INTERNET		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
OR	MEILLEURTAUX VIE	MEILLEURTAUX-PLACEMENT.COM
EX AEQUO	SYMPHONIS VIE	SYMPHONIS
ARGENT	BOURSORAMA VIE	BOURSORAMA
BRONZE	ALTAPROFITS VIE	ALTAPROFITS

CONTRATS LOI MADELIN EN EUROS		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
OR	CONCORDANCES TNS 2	LEGAL & GENERAL
ARGENT	BATIRETRAITE INITIATIVE	SMAVIE BTP
BRONZE	MIP RETRAITE	LE CONSERVATEUR
CONTRATS LOI MADELIN MULTISUPPORTS A PROFILS		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
OR	ENERGIE RETRAITE ACTIVE	GROUPAMA VIE
ARGENT	MONDIALE PRIVILEGE ACTIONS	LA MONDIALE
BRONZE	FORTICIEL	FORTIS ASSURANCES
CONTRATS PERP MULTISUPPORTS		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
OR	PERP LABEL RETRAITE	ASAC-FAPES
ARGENT	WINNEO RETRAITE	MAAF VIE
BRONZE	PERP EPICEA	SOGECAP
CONTRATS PERP A RENTE VIAGERE DIFFEREE		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
OR	GRAFIC	GENERALI
CONTRATS PERP A POINTS		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
OR	MONCEAU AVENIR RETRAITE	CAPMA & CAPMI
CONTRATS INNOVANTS		
PALMES	NOM DU CONTRAT	PROMOTEUR
GD PRIX	DIVERSEO PATRIMOINE	DEXIA EPARGNE PENSION
PRIX	HEDIOS VIE	HEDIOS PATRIMOINE

Annexe 1

Palmes de l'assurance-vie du Journal des Finances et du Figaro Règlement 2007

Les contrats en lice sont ceux des compagnies ayant répondu à nos questionnaires et n'ayant pas manifesté leur désir de ne pas participer à cet événement.

Le jury, composé de la rédaction du Journal des Finances et du Figaro, se réserve le droit de ne pas retenir pour les Palmes les contrats ne lui semblant pas correspondre aux qualités requises pour ce concours (transparence des conditions générales, précompte des frais, etc.).

I. Catégories de contrats retenus

A. Contrats en Euros

Ne sont retenus que les contrats à versements et retraits libres.

Les contrats en euros (anciennement en francs). Cette catégorie comprend également les multisupports mais jugés uniquement sur leur compartiment euros.

Dans cette catégorie sont distingués les trois meilleurs contrats.

Sont exclus du palmarès les contrats réservés à une catégorie socio-professionnelle, qui font l'objet d'un autre classement.

Les contrats en euros réservés à une catégorie socio-professionnelle (professions de santé, du bâtiment...). Dans cette catégorie est distingué le meilleur contrat.

B. Contrats Multisupports

Ne sont retenus que les contrats à versements et retraits libres.

Les contrats multisupports à profils. Seuls sont pris en compte trois profils types (prudent, équilibré et dynamique).

Les multisupports sans profils ne pouvant être évalués sur les performances, d'autres critères ont été déterminés.

Dans cette catégorie sont distingués les trois meilleurs contrats.

Sont exclus du palmarès les contrats réservés à une catégorie socio-professionnelle, et ceux commercialisés exclusivement ou quasi exclusivement par Internet, qui font l'objet d'un autre classement.

Les contrats multisupports à profils réservés à une catégorie socio-professionnelle (professions de santé, du bâtiment...). Dans cette catégorie est distingué le meilleur contrat.

. Les contrats multisupports hors profils. Dans cette catégorie sont distingués les trois meilleurs contrats.

Les contrats multisupports commercialisés exclusivement ou quasi exclusivement par Internet. Dans cette catégorie sont distingués les trois meilleurs contrats. Les contrats qui concourent dans cette catégorie ne concourent pas dans les autres catégories de contrats multisupports (à profil, réservés à une catégorie socio-professionnelle, hors profils)

C. Contrats PERP

1. Les PERP à capital différé converti en rente :

- Les PERP en euros ou en euros diversifiés. Dans cette catégorie est distingué le meilleur contrat
- Les PERP à gestion pilotés. Dans cette catégorie est distingué le meilleur contrat
- Les PERP multisupports. Dans cette catégorie sont distingués les trois meilleurs contrats
- Les PERP ne comportant qu'un fonds en euros (ou en euros diversifiés) concourent dans la catégorie PERP en euros
- Les PERP comportant un fonds en euros et/ou une gestion à horizons concourent dans la catégorie PERP à gestion pilotée
- Les PERP permettant une gestion libre concourent dans la catégorie PERP multisupports

2. Les PERP à rente viagère différée :

- Dans cette catégorie est distingué le meilleur contrat

3. Les PERP à points :

- Dans cette catégorie est distingué le meilleur contrat

D. Contrats Loi Madelin

1. Les contrats loi Madelin en euros :

- Dans cette catégorie sont distingués les trois meilleurs contrats.

2. Les contrats loi Madelin multisupports à profils :

- Dans cette catégorie sont distingués les trois meilleurs contrats.

E. Contrats Innovants

Les contrats les plus novateurs ou originaux, ce qui permet de récompenser les contrats n'ayant pas d'antériorité de performances.

Dans cette catégorie sont distingués trois contrats.

F. Exclusions

Il ne sera pas remis de prix dans les catégories regroupant trois contrats ou moins.

II. Grilles de notation

La grille de notation des contrats en euros et des contrats multisupports à profils est fondée sur les performances. Les performances réalisées sont comptabilisées en points. Ainsi, les points comptabilisés pour les performances sur longue période bénéficient automatiquement d'une pondération supérieure aux points engrangés pour les périodes plus courtes.

Parallèlement, nous attribuons des points supplémentaires pour avantager les contrats présentant des conditions générales avantageuses (faibles frais...).

Pour les points attribués en fonction des frais ou des montants de souscription, il faut entendre inférieur ou égal. Les performances négatives retirent des points.

A. Contrats en Euros

Performances :

Perf. 2006 du fonds en euros	}	converties en points
Perf. 4 ans du fonds en euros		
Perf. 8 ans du fonds en euros		

Frais de souscription :

20 points si frais < 2 % *
15 points si 2 % < frais < 3 % *
10 points si 3 % < frais < 4 % *
5 points si 4 % < frais < 5 % *
0 si frais > 5 % *
+ 5 points si les frais de souscription sont dégressifs

B. Contrats Multisupports

- Contrats multisupports à profils

Performances

Perf. 2006 du fonds en euros	}	converties en points
Perf. 2006 du fonds prudent		
Perf. 2006 du fonds équilibré		
Perf. 2006 du fonds dynamique		

Perf. 4 ans du fonds en euros	}	converties en points
Perf. 4 ans du fonds prudent		
Perf. 4 ans du fonds équilibré		
Perf. 4 ans du fonds dynamique		

Frais de souscription :

20 points si frais < 2 % *
15 points si 2 % < frais < 3 % *
10 points si 3 % < frais < 4 % *
5 points si 4 % < frais < 5 % *
0 si frais > 5 % *
+ 5 points si les frais de souscription sont dégressifs

Frais d'arbitrage :

20 points si arbitrage gratuit
10 points si frais < 0,5 % *
5 points si 0,50 % < frais < 1 % *
0 si frais si frais > 1 % *
* : 5 points supplémentaires si au moins un arbitrage gratuit par an

- **Contrats multisupports hors profils**

Performances

Perf. 2006 du fonds en euros }
Perf. 2005 du fonds en euros } converties en points

Montant minimum du versement initial (versements libres) :

10 points si < 2.000 euros
5 points si 2.000 euros < versement initial < 5.000 euros
0 si versement initial > 5.000 euros

Nombre de supports proposés :

20 points pour au moins 40 supports
15 points pour 39 à 30 supports
10 points pour 29 à 20 supports
5 points pour 19 à 10 supports
0 point pour moins de 10 supports

Options d'arbitrages automatiques :

5 points par option proposée

- Investissement progressif ;
- Ecrêtage des plus-values (les plus-values réalisées sur les multisupports sont reversées sur le fonds en euros) ;
- Dynamisation des plus-values (les plus-values réalisées sur le fonds en euros sont arbitrées vers les fonds actions) ;
- Gestion à horizon (arbitrages automatiques en fonction de l'âge de l'assuré ou de la durée restant à courir sur le contrat) ;
- Rééquilibrage automatique pour rester dans le cadre de l'allocation d'actifs prédéfinie ;
- Rachats partiels programmés

Frais de souscription :

20 points si frais < 2 % *
15 points si 2 % < frais < 3 % *
10 points si 3 % < frais < 4 % *
5 points si 4 % < frais < 5 % *
0 si frais > 5 % *
+ 5 points si les frais de souscription sont dégressifs

Frais de gestion sur les unités de compte :

10 points si frais < 0,7 %
5 points si 0,7 % < frais < 0,96 %
0 point si > 0,96 %

Frais d'arbitrage :

20 points si arbitrage gratuit
10 points si frais < 0,5 % *
5 points si 0,50 % < frais < 1 % *
0 si frais si frais > 1 % *
* : 5 points supplémentaires si au moins un arbitrage gratuit par an

- **Contrats multisupports hors profils commercialisés par Internet**

Ces contrats relèvent de la grille de notation des contrats multisupports hors profils.

C. PERP

- **Grille commune à toutes les catégories de PERP**

Performances

Performance 2006 du fonds en euros convertie en points

Frais de souscription :

20 points si frais < 3 %
10 points si 3 % < frais < 4 %
5 points si 4 % < frais < 5 %
0 si frais > 5 %
+ 5 points si les frais de souscription sont dégressifs

Pourcentage de distribution de la participation aux bénéficiaires (sur les fonds en euros) :

20 points si 100 %
15 points si 100 % < distribution < 95 %
10 points si 95 % < distribution < 90 %
0 si < 90 %

Frais de transfert (en % du montant transféré) :

20 points si gratuit
10 points si < 1 %
5 points si < 2 %
0 si > 2 %

Pénalités sur les moins-values latentes en cas de transfert :

20 points si pas de pénalités

Frais sur la conversion en rente (sauf pour les PERP à points et les PERP à rente viagère différée) :

20 points si gratuit
10 points si < 1 %
0 si > 1 %

Frais sur le service des arrérages :

20 points si gratuit
15 points si < 1 %
10 points si 1 % < frais < 2 %
5 points si 3 % < frais < 3 %
0 si frais > 3 %

Options de rente :

5 points par option proposée

- Réversion ;
- Rente temporaire d'éducation ;
- Annuités garanties

Indépendance de l'association

5 points si l'association est membre de la Faider

- **Grille spécifique pour chaque catégorie de PERP à capital différé converti en rente**

Les PERP en euros ou en euros diversifiés :

Frais de gestion :

20 points si frais < 0,50 %
10 points si 0,50 % < frais < 0,80 %
5 points si 0,80 % < frais < 1 %
0 si frais > 1 %

PERP multisupports ou à gestion pilotée :

Frais de gestion sur les UC :

20 points si frais < 0,70 %
10 points si 0,70 % < frais < 0,80 %
5 points si 0,80 % < frais < 1 %
0 si frais > 1 %

Frais d'arbitrages :

20 points si arbitrage gratuit
10 points si frais < 0,5 % *
5 points si 0,50 % < frais < 1 % *
0 si frais si frais > 1 % *
* : 5 points supplémentaires si au moins un arbitrage gratuit par an

D. Contrats Madelin

• Catégorie euros

Grille de notation identique à celle prévue pour toutes les catégories de PERP (paragraphe C, 1) avec l'ajout des pondérations suivantes :

Performances :

Perf. 2006 du fonds en euros	}	converties en points
Perf. 3 ans du fonds en euros		
Perf. 6 ans du fonds en euros		

Possibilité de choisir le taux technique lors de la liquidation de la rente : 10 points

• Catégorie mutisupports à profils

Grille de notation identique à celle prévue pour toutes les catégories de PERP (paragraphe C, 1) avec l'ajout des pondérations suivantes :

Performances :

Perf. 2006 du fonds en euros	}	converties en points
Perf. 2006 du fonds prudent		
Perf. 2006 du fonds équilibré		
Perf. 2006 du fonds dynamique		

Perf. 4 ans du fonds en euros	}	converties en points
Perf. 4 ans du fonds prudent		
Perf. 4 ans du fonds équilibré		
Perf. 4 ans du fonds dynamique		

Frais d'arbitrages :

20 points si arbitrage gratuit
10 points si frais < 0,5 % *
5 points si 0,50 % < frais < 1 % *
0 si frais si frais > 1 % *
* : 5 points supplémentaires si au moins un arbitrage gratuit par an

Possibilité de choisir le taux technique lors de la liquidation de la rente : 10 points

E. Contrats les plus novateurs

(Possibilité de choisir des contrats dans plusieurs catégories et même hors catégories) : Pas de grille de notation, mais délibération libre sur un contrat lancé dans l'année, voire les années précédentes.

Les critères sont l'innovation technique, les efforts en matière d'accessibilité, de compréhension par le souscripteur...

Les prix sont décernés par un jury après examen des conditions techniques et du dossier argumenté fourni par la compagnie d'assurances qui souhaite concourir.

Annexe 2

Le Journal des Finances

- **L'hebdomadaire :**

Le Journal des Finances, l'hebdomadaire de la Bourse et du patrimoine est un véritable outil d'aide à destination des actionnaires individuels pour suivre et valoriser leur portefeuille d'actions et leurs placements. Vous y trouvez l'essentiel de l'économie, toute l'actualité financière et patrimoniale de la semaine, des interviews, des études financières et sectorielles, des conseils, les tendances des indices boursiers et la cote complète des valeurs.

- **Le mensuel :**

Le Journal des Finances Patrimoine, premier mensuel patrimonial, est une publication commune du Journal des Finances et au Figaro.

- **Le site :**

www.jdf.com

Toute la Bourse en direct

- **Pour tout renseignement complémentaire :**

Yves Meyer, tél. 01 56 52 21 83

E-mail : y.meyer@publiprint.fr

Fip Editions

Fip Editions a été créée en 1993. Cette société d'édition (Internet et papier) diffuse des banques de données financières (Assurance vie et SCPI) établies en partenariat avec la presse. Elle est dirigée par David Jacquet.

Elle est la seule à proposer une banque de données aussi complète en matière d'assurance vie.

- **Pour tout renseignement complémentaire :**

David Jacquet, Tél. : 01 41 10 91 77,

E-mail : david.jacquet@fipéditions.com

